

**Arrêté n° 17-2021 portant décision de résiliation du marché N°2021-02 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'agrandissement de quatre déchèteries****LE PRESIDENT**

- VU** le Code de la commande publique
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5211-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes d'attributions au BUREAU et au Président ;
- VU** l'arrêté N°08-2021 portant désignation de l'attributaire du marché N°2021-02 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'agrandissement de quatre déchèteries à la société SARL ANETAME Ingénierie ;

**ARRETE**

La décision de résilier le marché N°2021-02 pour motif d'intérêt général en raison de de la réorganisation du service ;

Le montant du décompte de résiliation à 6 406,50 € correspondant à 6 012 € TTC versés au titre des prestations effectuées et 394,50 € au titre de l'indemnisation de résiliation pour motif d'intérêt général.

Fait à Molsheim, le 7 juillet 2021

Le Président,

Jean-Philippe HARTMANN

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication le 7 juillet 2021.